



**SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD**  
commune du Grand Périgueux

## SEANCE DU 14 MARS 2022 COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques RATIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2022

Présents : Messieurs Jean-Jacques RATIER, Bernard BARBIER, Jean du BOIS de GAUDUSSON, Nicolas HERPIN, Norbert HIERAMENTE, Jean KROTOFF, Jean-Emile MOREAU, Stéphane PAGNOUX, Éric SEGUY. Mesdames Roselyne AUBISSE-MICHAUD, Françoise BETOULLE, Sylvie BREJON, Isabelle GRAND, Marie-Claude GRANDJEAN, Marianne MAUREAU, Sandrine MILLET, Patricia PERRIN, Vanessa PETIT, Bernadette REYSZ.

Absents : Messieurs Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Sylvain DUBIN, Alain LACOURARIE et Madame Bouchra ABDENNOURI

Secrétaire de séance : Madame Roselyne AUBISSE MICHAUD

Adoption du compte rendu de la précédente séance.

### **OBJET : TRAVAUX : Désignation d'un maître d'œuvre pour la transformation d'un garage en deux cabinets médicaux**

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à Éric SEGUY, Maire-Adjoint et membre de la Commission d'Appel d'Offres. M. SEGUY indique qu'une consultation simple auprès de 3 cabinets d'architectes a été réalisée pour le projet de mutation d'un garage en deux cabinets médicaux :

- Cabinet Line CREPIN sis à Périgueux (24)
- Cabinet Paul SEGURA Architecture sis à Périgueux (24)
- Cabinet Frédéric NEY sis à Sarlat la Canéda (24)

Les cabinets de Line CREPIN et de Paul SEGURA n'ont pas pu remettre d'offre. Un seul pli a été reçu dont l'offre est présentée ci-dessous :

<b>Présentation de l'offre Frédéric NEY</b>		
Montant des travaux		166 000 € HT
Mission de base	9.10 %	Soit 15 106 €
Mission complémentaire	0.90 %	Soit 1 494 €
<b>ENSEMBLE MISSION</b>		<b>16 600 €</b>

Mairie  
Square ROGER FRANÇOIS - Sorges  
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD  
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Ligeux  
133, avenue SIMONE VEIL - Ligeux  
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD  
Tél : 05.53.05.03.05



e-mail : sorgesetligeux@orange.fr - www.sorges.perigord.com - Facebook - PanneauPocket

Au vu du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de Frédéric NEY pour un montant total de 16 600 € HT. Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner le cabinet de Frédéric NEY en qualité de maître d'œuvre pour le projet de transformation d'un garage en deux cabinets médicaux.
- Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**OBJET : Modification des plans de financement pour inscription de demandes au CRTE**

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à Roselyne AUBISSE-MICHAUD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint en charge des Finances. Mme AUBISSE-MICHAUD explique que, suite à une rencontre avec les agents du service de la Cohésion Territoriale du Grand Périgueux, de nouvelles sources de financement pouvant venir abonder les projets communaux lancés en 2022 sont apparues. Dans ce contexte, Mme AUBISSE-MICHAUD propose de modifier les plans de financement liés aux demandes de subventions selon le tableau présenté en dernière page.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de modifier les plans de financement comme présentés dans le tableau ci-dessous.

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré, que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que rien ne s'oppose au compte de gestion dressé par le Receveur,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré, que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que rien ne s'oppose au compte de gestion dressé par le Receveur,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

#### **OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2021. Puis il se retire et c'est sous la présidence de Monsieur Jean du BOIS de GAUDUSSON que le Conseil Municipal vote les comptes administratifs de l'exercice 2021, dressés par Monsieur Jean-Jacques RATIER, Maire et arrête ainsi les comptes :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	490 079.75	0.00	846 403.71	0.00	1 336 483.46
Opération de l'exercice	1 253 914.06	1 534 691.58	1 225 388.56	869 482.48	2 479 302.62	2 404 174.06
<b>TOTAUX</b>	<b>1 253 914.06</b>	<b>2 024 771.33</b>	<b>1 225 388.56</b>	<b>1 715 886.19</b>	<b>2 479 302.62</b>	<b>3 740 657.52</b>
Résultats de clôture	0.00	770 857.27	0.00	490 497.63	0.00	1 261 354.90
Restes à réaliser	0.00	0.00	1 331 073.43	487 724.00	1 331 073.43	487 724.00
Totaux cumulés	0.00		1 331 073.43	978 221.63	0.00	1 749 078.90
RESULTATS DEFINITIFS		770 857.27	352 851.80			418 005.47

## BUDGET ZAE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	84 192.53	0.00	987 226.31	0.00	1 071 418.84
Opération de l'exercice	60 808.28	104 937.83	1 137 860.86	612 953.25	1 198 669.14	717 891.08
<b>TOTAUX</b>	<b>60 808.28</b>	<b>189 130.36</b>	<b>1 137 860.86</b>	<b>1 600 179.56</b>	<b>1 198 669.14</b>	<b>1 789 309.92</b>
Résultats de clôture	0.00	128 322.08	0.00	462 318.70	0.00	590 640.78
Restes à réaliser	0.00	0.00	515 368.33	224 846.05	515 368.33	224.846.05
Totaux cumulés	0.00	128 322.08	515 368.33	687 164.75	515 368.33	815 486.83
RESULTATS DEFINITIFS		128 322.08		171 796.42		300 118.50

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**Le Maire propose d'ajouter le point suivant ce que l'ensemble du Conseil Municipale accepte.**

**OBJET : PERSONNEL – Avenant contrat de projet (C)**

Pour ce point de l'ordre du jour, le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération DCM202104003 en date du 26 avril 2021, il a été décidé du recrutement d'un conseiller numérique France Services.

Il a été créé un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C selon l'indice de rémunération brut 354 – majoré 332.

Cet indice doit être revu, par le biais d'un avenant, en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Dans ce contexte, le Maire propose une revalorisation de l'indice de rémunération en le portant à l'indice brut 446 – indice majoré 392.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de revaloriser l'indice de rémunération de l'agent, par le biais d'un avenant, en le portant à l'indice brut 446 – indice majoré 392 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Le Maire propose d'ajouter le point suivant ce que l'ensemble du Conseil Municipale accepte.**

**OBJET : Dénomination de la nouvelle esplanade située devant le monument aux morts à Sorges**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies de la commune afin de répondre aux obligations réglementaires.

Les travaux de réaménagement du centre-bourg de Sorges étant prochainement terminés, le Maire indique qu'il convient de nommer la nouvelle esplanade située devant le monument aux morts. Dans un esprit de parité, M. le Maire propose le nom de « Simone Veil ». Effectivement, l'esplanade qui se situe devant les locaux commerciaux du Parc de Jaubertie se dénomme l'esplanade Charles de Gaulle. Le Maire ajoute que le Square Léopold Chapeyroux qui correspondra à l'espace enherbé autour du monument aux morts conservera son nom.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à 1 abstention et 18 voix pour, de dénommer la nouvelle esplanade située devant le monument aux morts à Sorges :

➤ **Esplanade Simone Veil**

**Confirme** la demande de classement de cette nouvelle esplanade.

**Demande** la mise à jour des documents correspondants.

**Autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**Questions diverses :**

Le Maire précise que, durant son absence, les réunions qui auront lieu les mardis pourront être maintenues selon les points à traiter.

Le Maire propose de prévoir lors du prochain conseil municipal de s'interroger sur l'acquisition du garage Mazeau qui va être en vente et qui paraît être une excellente opportunité dans le cadre de la restructuration du bourg. Ce projet pourrait être financé par la vente de la maison Lagrange. Norbert HIERAMENTE indique qu'il recevra prochainement l'agence immobilière CASTAGNIER de LA COQUILLE pour procéder à son estimation. L'ensemble des points ayant été abordés la séance est levée à 22 h 30.

PRIORITE DETR	PROJET	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT INGENIERIE HT	MONTANT TOTAL OPERATION HT	dont TRANSITION ECOLOGIQUE HT	dont ACCESSIBILITE HT	PLAN DE FINANCEMENT												
							DETR	%	DEPARTEMENT	%	CAF	%	GP	%	CRTE	%	AUTOFINANCEMENT	%	
1	Mutation d'un garage en 2 cabinets médicaux	166 710	18 290	185 000	19 000	9 000	66 684	36	37 000	20	0	0	0	0	0	37 000	20	44 316	24
1 BIS	Complément : Salle de convivialité (DETR déjà attribuée 96 250 €)	436 001	67 152	503 953	90 000	20 000	35 000	26	87 360	17	0	0	60 000	12	87 360	17	130 013	28	
2	Aménagement du parvis de la mairie annexe	27 983	0	27 983,16	2 815	630	11 193,27	40	5 596,63	20	0	0	0	0	5 596,63	20	5 596,63	20	
3	Réhabilitation maison pour création local d'archivage - T1	29 377	0	29 377,25	0	0	11 750,90	40	5 875,45	20	0	0	0	0	5 875,45	20	5 875,45	20	
4	Valorisation du patrimoine et de l'environnement trufficole	17 000	0	17 000	0	0	6 800	40	3 400	20	0	0	0	0	3 400	20	3 400	20	
5	Construction et aménagement salle d'accueil périscolaire	540 000	60 000	600 000	53 240	26 828	153 000	25.5	60 000	10	120 000	20	60 000	10	60 000	10	147 000	24.5	

dont 30 000 € de mobilier

Éléments modifiés suite à l'inscription des projets au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)